

Et alors, sur motion de Mr. *Planté*, secondé par Mr. *Bernbelot*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30e. Janvier, 1805.

RECU un Message du Conseil Législatif par Mr. *Smith*, Maître en Chancellerie:

Conseil Législatif, Samedi, 26e. Janvier, 1805.

ORDONNE, Que le Maître en Chancellerie se rende à la Chambre d'Assemblée, et l'informe que le Conseil Législatif a passé le *Bill*, intitulé, "Acte qui continue encore, pour un tems limité, un acte passé dans la quarante troisième année du Règne de sa Majesté, intitulé "Acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette Province," sans amendement.

Et aussi

ORDONNE, Que le Maître en Chancellerie se rende à la Chambre d'Assemblée et l'informe, que le Conseil Législatif a passé le *Bill*, intitulé, "Acte qui ratifie et confirme les articles provisionnels de l'accord, relativement aux droits, conclu entre les Commissaires respectifs de cette Province, et du *Haut-Canada*, à *Montréal*, le cinquième jour de Juillet, mil huit cent quatre, et qui leur donne effet; et aussi qui continue encore un Acte passé dans la trente septième année du Règne de sa Majesté," sans amendement.

Et alors il s'est retiré.

T

Mr.